



Suisse Eole

Association pour la promotion de l'énergie éolienne en Suisse

Conférence de presse concernant le projet de loi sur l'énergie éolienne

Tête-de-Ran, le 24 novembre 2008

Intervention de Christian Weber

1. Le projet en général

Le premier article promettant un encouragement de l'énergie éolienne nous plaît bien, mais le reste du projet ne soutient pas cet objectif. C'est un cadeau empoisonné dans un emballage trompeur.

2. Pénalisation des privés

Il est prévu qu'une commune puisse reprendre un projet privé. Par exemple, une commune pourrait reprendre notre projet à la Joux-du-Plâne en nous payant les frais de mesures du vent (art. 10 et 18). Par contre, si les résultats des mesures de vent s'avéraient décevants, les privés devraient supporter seuls la perte financière.

Cela risque de décourager toute initiative privée de développement de projet éolien. A mon avis, les habitants d'une région d'implantation devraient être les premiers à profiter d'un éventuel gain puisque c'est eux qui supportent les inconvénients. Mais les députés verts ne semblent pas apprécier les initiatives privées. Or, le développement de parcs éoliens par des citoyens (Bürgerwindparks) est probablement la clé du boom éolien en Allemagne.

Nous n'avons rien contre le fait que les communes développent des parcs éoliens, mais nous ne comprenons pas pourquoi elles auraient la priorité. Cette pénalisation de l'initiative privée véhicule une conception de l'économie que l'on croyait dépassée.

3. Concessions et redevances

Les initiateurs de ce projet de loi ont peur d'un développement anarchique des installations éoliennes dans le canton. C'est incompréhensible car actuellement, en Suisse, de nombreux projets sont dans une situation difficile en raison des conditions financières défavorables (rétribution insuffisante) et des démarches administratives compliquées.

Si l'on ajoute encore des chicanes supplémentaires au niveau cantonal tout en créant des inégalités entre développeurs publics et privés, on réussira à décourager définitivement ces derniers.

Le canton a déjà tous les outils en main pour contrôler le développement des éoliennes. C'est lui qui définit les zones d'implantation et la stratégie (p. ex. le nombre d'éoliennes par parc, leur hauteur, etc.).

4. Conclusion

Au lieu d'ajouter des étapes administratives supplémentaires, il faudrait encourager véritablement l'implantation d'éoliennes dans le canton. Pour cela:

1. Il faut que le canton fasse enfin son travail de planification. Fin avril 2007, le Tribunal administratif a statué en faveur du projet du Crêt-Meuron. Depuis, il ne s'est rien passé. Le Département de la gestion du territoire a certes promis de réévaluer les sites potentiels du canton, mais on ne voit rien venir.

2. On pourrait s'imaginer que le canton facilite les démarches en éditant un guide pour les investisseurs privés.

Christian Weber, Les Vieux-Prés, 18 novembre 2008